

MyMicroInvest

Merci de lire ceci si vous souhaitez investir sur MyMicroInvest :

Investir comporte de sérieux risques, comme le risque de perte totale ou partielle de votre capital. Veuillez investir de façon responsable.

MyMicroInvest opère une plateforme de crowdfunding qui permet au public d'investir dans des entreprises innovantes par participation au capital. Par investissement, on entend des Notes participatives d'un montant minimum de 100 euros soumis au droit belge et qui représentent une créance contre l'émetteur MyMicroInvest Finance, société anonyme de droit belge ayant son siège social Place Sainte-Gudule 5 à 1000 Bruxelles (N° 0538.839.354, R.P.M. Nivelles).

La totalité du montant levé au terme de l'offre sera utilisée par MyMicroInvest Finance pour souscrire à une augmentation de capital dans la/les société(s) mentionnées en-dessus. Les Notes ont une durée indéterminée et sont libellées en euros. Elles n'offrent aucune garantie de rendement ou de remboursement du capital. Le rendement et le montant du remboursement dépendent entièrement de la performance de l'investissement réalisé par l'émetteur avec le produit de l'émission des Notes dans la société MyMicroInvest Finance. La valeur nominale des Notes correspond au montant de souscription, en ce compris les frais d'émission, mais exclut les frais de paiement décrits ci-après. MyMicroInvest Finance S.A. prélève un frais de souscription égal à 5 % du montant de souscription. Les frais de paiement sont supportés par les investisseurs. Ils seront de 1,85 % en cas de paiement avec une carte de crédit et de 2 % en cas de virement bancaire, sauf si le virement est effectué directement sur la plateforme www.mymicroinvest.com.

Les détenteurs des Notes supportent les charges relatives aux actifs sous-jacents. Le montant des dépenses liées aux actifs sous-jacents, qui ne sont pas plafonnées, n'est pas déterminable à ce stade. Les investisseurs sont sujets à taxation sur les montants payés par MyMicroInvest Finance S.A. comme si les montants reçus initialement du sous-jacent leur étaient directement payés (les dividendes sont sujets à un précompte mobilier de 30 % comme prévu à l'article 269 du Code d'impôts sur les revenus, ou sujets à la taxation des plus-values).

Nous vous conseillons vivement, avant de considérer tout investissement, de lire attentivement les Termes d'Investissement, notamment les facteurs de risque qui y sont décrits.

L'attention de l'investisseur potentiel est attirée sur le fait qu'il existe un risque que les objectifs de la/les société(s) mentionnées ne soient pas atteints, ce qui pourrait entraîner une diminution non négligeable des revenus espérés et donc un risque de faillite ou au moins de rendement faible, voire nul ou négatif, pour les investisseurs.

Toute plainte relative à un investissement dans des Notes peut être adressée au siège de l'émetteur indiqué ci-dessus ou au Service de Médiation pour le Consommateur, Boulevard du Roi Albert II 8 — 1000 Bruxelles, tél. : 02/702.52.20, fax. : 02/808.71.29, courriel : contact@mediationconsommateur.be.